

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 29/09/2011**

L'an deux mille onze,

Le vingt neuf septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 20 septembre 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, MM. CABART Jean-Claude, GIRARD Pascal, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, MM. JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, PETRICIG Jean-Michel, M. EL KHIDER Mustapha, Mme SAINT-PIERRE Valérie, Mme WINISDOERFFER Inès.

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : Mme Laura BLOT à Mme GUERIN Denise, M. PIERRARD Didier à M. LECLERE Roland, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe, Mme AUBRY Christine à Jean Claude CABART

Secrétaire : Mme GUERIN Denise

OBJET : DEMANDE DE METTRE FIN A UN COMPORTEMENT CONTRAIRE A LA PROBITE
N°1177

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant les faits suivants :

« Le lundi 5 septembre 2011, Monsieur le Maire a constaté qu'un locataire se raccordait sur une prise électrique de la Mairie. Il semblerait que ce détournement de deniers publics s'effectue depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire a déposé plainte en date du 12 septembre 2011.

Une enquête est en cours...

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DEMANDE au Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre un terme à ces agissements, contraires à la probité qui affectent les deniers publics.

DEMANDE au Maire d'être informé régulièrement du déroulement de la procédure et des moyens mis en œuvre pour régulariser cette situation.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.